



Illustrations des bonnes pratiques

Proposer des points de collecte propres, sécurisés et aménagés

Critère 1.6.

Descriptif de l'organisation de nettoyage et illustration des consignes données aux agents de collecte



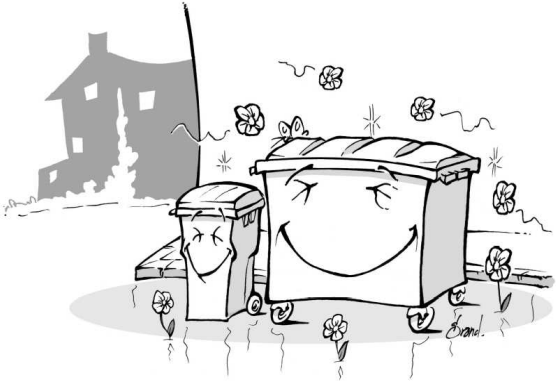

Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes (56)

1.6.1 Nettoyage des PAV et points de regroupements

Le nettoyage des sites est géré par les services techniques communaux.

De plus, la consigne a été donnée à chaque agent collectant les colonnes ou passant à proximité des PAV d'en vérifier l'état de propreté et le cas échéant, d'en assurer le nettoyage ou de signaler les anomalies ou dépôts importants à son responsable.

Ci-dessous un extrait du livret.

	<p>LIVRET du RIPPEUR <small>91.01.01 QUALITE PROCEDURES collecte Livret du rippeur.doc</small></p>		<p>LIVRET du RIPPEUR <small>91.01.01 QUALITE PROCEDURES collecte Livret du rippeur.doc</small></p>
<p>RUE PROPRE, CE QUI M'INCOMBE :</p>		<p>RUE PROPRE, CE QUE JE DOIS SIGNALER :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ✗ poubelles ou colonnes débordantes, ✗ poubelles et sacs éventrés ou renversés, ✗ sacs et cartons en dépôt sauvage. 		<ul style="list-style-type: none"> ✗ points de collecte et d'apport volontaire à nettoyer (balayage), ✗ chaussée et trottoir à nettoyer, ✗ des encombrants sur la voie publique, ✗ conteneur et enclos endommagé, ✗ conteneur et colonne débordante. 	
			
<p>Dans tous ces cas : JE COLLECTE ! Et je fais noter sur la feuille de tournée, je signale la récurrence du problème.</p>		<p>JE SIGNALE TOUTES LES ANOMALIES NECESSITANT L'INTERVENTION DES SERVICES PUBLICS !</p>	
<p><small>Version du 30 mars 2006</small></p>	<p><small>page 12</small></p>	<p><small>Version du 30 mars 2006</small></p>	<p><small>page 13</small></p>

De plus une équipe est affectée au nettoyage des points d'apports volontaires « sensibles » : avec 2 agents, un plateau, elle est en action 32 heures réparties sur toute la semaine.